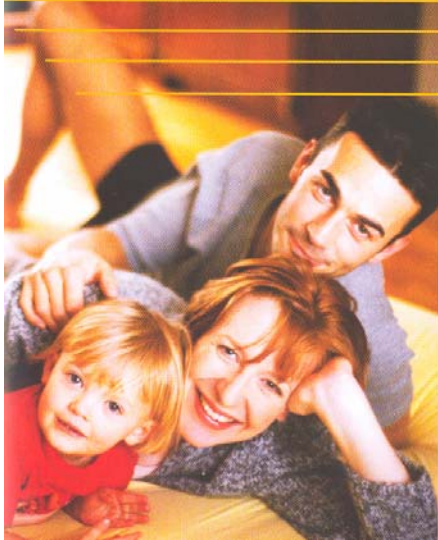




Chiffres utiles MSA

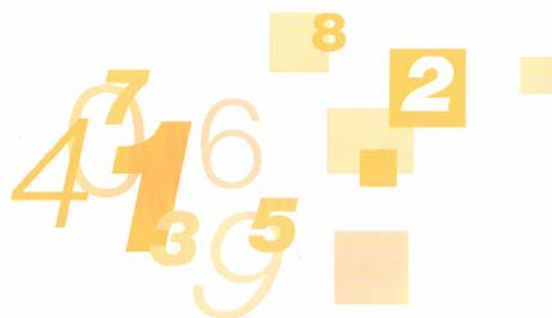
Edition **2005**



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Chiffres utiles MSA

Edition **2005**

Responsable de la Publication :	Alin PELC	
Responsable Mission synthèse :	Ghislaine ROSAY	☎ 01 41 63 80 62
Mél : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr		
Réalisé par :	Claudine GAILLARD	☎ 01 41 63 81 18
Mél : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr		

I. Les actifs agricoles : 1,3 million d'équivalents temps plein en 2003	4
A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2003	5
1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 643 000 en 2003	6
2. Les cotisants NSA en vieillesse et veuvage : 639 000 en 2003	7
3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 561 000 en 2003	8
B. La population des cotisants salariés agricoles : 689 000 ETP en 2003	8
II. La population protégée en maladie : 4,1 millions au 1er juillet 2003	9
A. Les personnes non salariées protégées en maladie (AMEXA) : 2,1 millions au 1er juillet 2003	10
B. Les personnes salariées protégées en maladie (ASA) : 2 millions au 1er juillet 2003	11
C. La population des patients au régime agricole : 3,8 millions en 2003	12
D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) : 141 000 en 2004	12
III. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2003 (hors Dom)	13
IV. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI	14
A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 257 000 familles et 533 000 enfants en 2003	14
B. Les bénéficiaires de prestations logement : 281 000 familles en 2003	18
C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 23 400 en 2003	18
V. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés	19
A. Les salariés agricoles	19
B. Les non-salariés agricoles	19
VI. Les prestations du régime agricole : 26 milliards d'euros au titre de 2004	19

Table des matières

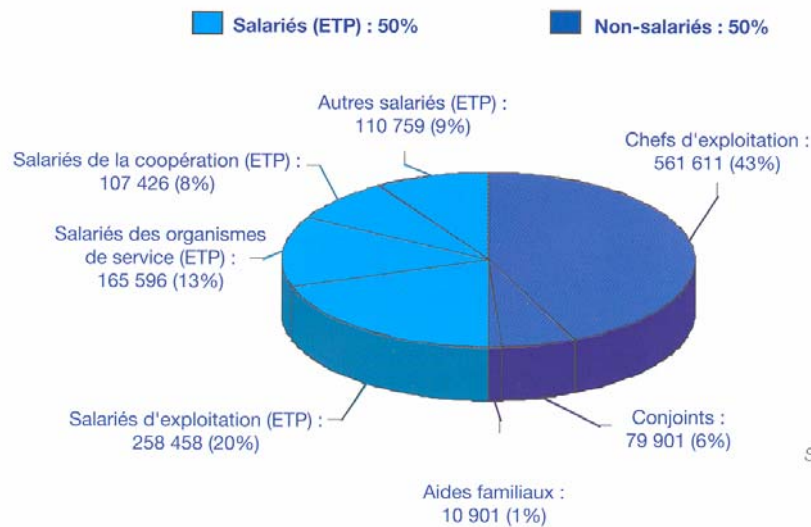
VII. Les cotisations et les contributions sociales agricoles	22
A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,6 milliards d'euros en 2003.....	22
B. La masse salariale des salariés agricoles : 15 milliards d'euros en 2003.....	23
C. Les cotisations du régime agricole.....	24
1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,1 milliards d'euros en 2004.....	24
2. Les cotisations techniques : 7 milliards d'euros en 2004.....	24
D. Les contributions sociales du régime agricole.....	25
1. La CSG : 2,2 milliards d'euros en 2004.....	25
2. La CRDS : 169 millions d'euros en 2004.....	25
VIII. Les budgets des régimes agricoles	26
A. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 16,9 milliards d'euros en 2004.....	26
B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 16 milliards d'euros, soit un déficit de 900 millions d'euros en 2004.....	27
C. Les charges du régime des salariés agricoles : 10,9 milliards d'euros en 2004.....	28
D. Les produits du régime des salariés agricoles : 10,9 milliards d'euros en 2004.....	29
E. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 16,8 milliards d'euros en 2005.....	30
F. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2005, soit un déficit de 1,5 milliard d'euros.....	31
G. Les charges du régime des salariés agricoles : 11 milliards d'euros en 2005.....	32
H. Les produits du régime des salariés agricoles : 11 milliards d'euros en 2005.....	33
Sigles cités	34

I. Les actifs agricoles : 1,3 million d'équivalents temps plein en 2003

L'activité professionnelle agricole conditionne l'affiliation au régime agricole des actifs agricoles non salariés et salariés. A partir de la population des actifs agricoles, d'autres populations se déterminent : celles des cotisants et des bénéficiaires des assurances sociales : maladie, vieillesse, prestations familiales. En termes d'actifs, il convient de prendre, pour les non-salariés le champ prestations familiales agricoles (PFA) pour les chefs d'exploitation et les chefs d'entreprises, le champ AVA pour les conjoints et le champ AMEXA pour les aides familiaux. En termes d'actifs salariés, il convient de prendre la donnée en ETP calculée à partir du nombre d'heures travaillées au cours de l'année alors que les cotisants ETP sont calculés différemment au 1er juillet de l'année (voir page 8).

L'ensemble des actifs agricoles a diminué de 1,7% entre 2002 et 2003. Le nombre d'actifs non salariés agricoles s'élève à 652 413 personnes (- 2,5% par rapport à 2002). Le nombre de salariés, exprimé en équivalent temps plein (ETP), atteint 642 236 (- 0,9% par rapport à 2002).

Répartition des actifs agricoles selon leur statut
et/ou leur secteur d'activité
1 294 649 en 2003



Source : CCMSA/Stat.OES



A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2003

Les effectifs d'assujettis et de cotisants diffèrent selon la branche considérée car les règles d'assujettissement et d'exonération sont variables pour chacune d'elles. Depuis 1998, les retraités ne cotisent plus en assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) suite au basculement des cotisations maladie vers la CSG.

En 2003, le nombre d'assujettis est identique au nombre de cotisants.

Assujettis et cotisants non salariés agricoles actifs en 2003

	Assujettis et cotisants	Evolution assujettis 2003/2002 en %
Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) (1) (2)	642 951	-2,6
Assurance vieillesse agricole (AVA) (2)	639 152	-2,1
Prestations familiales agricoles (PFA) (2)	561 611	-1,7
Cotisants de solidarité	205 304	-8,6

Source : CCMSA/Stat. OES

(1) Dont les conjoints collaborateurs cotisants en invalidité.

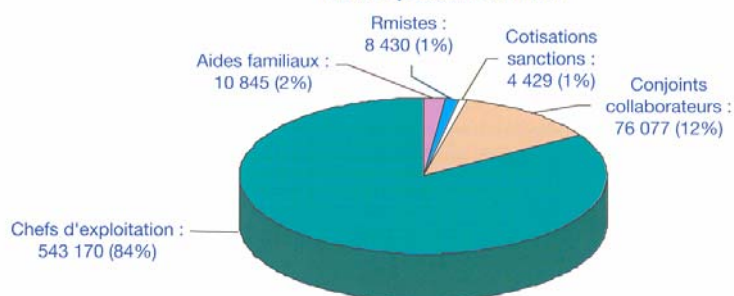
(2) Cotisants sanctions inclus.

1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 643 000 en 2003

L'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) couvre les risques maladie, maternité et invalidité.

Le nombre total de cotisants en AMEXA, chefs d'exploitation ou d'entreprise et aides familiaux, atteint 642 951 en 2003, en diminution de 2,2% par rapport à 2002. L'effectif des chefs d'exploitation, qui s'élève à 543 170 personnes, est en baisse de 2,1%, celui des aides familiaux de 7,6%. Le nombre de personnes concernées par les cotisations sanctions a diminué de 0,7%. L'effectif des cotisants AMEXA titulaires du RMI augmente de 28,9%.

Répartition des cotisants AMEXA selon le statut
642 951 personnes en 2003

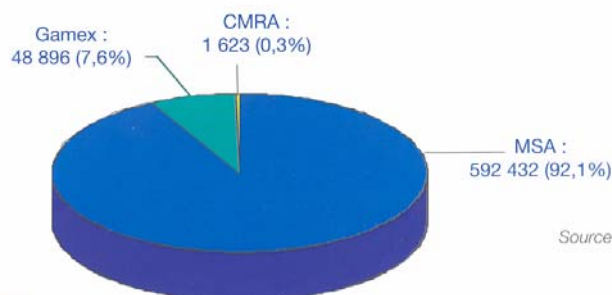


Source : CCMSA/Stat.OES

Les non-salariés agricoles ont le choix de l'organisme gestionnaire de leurs prestations en ce qui concerne l'assurance maladie.

La MSA gère 92% des cotisants, soit 592 432 cotisants en 2003.

Répartition des cotisants AMEXA selon l'organisme gestionnaire
642 951 personnes en 2003



Source : CCMSA/Stat.OES

2. Les cotisants NSA en vieillesse et veuvage : 639 000 en 2003

La cotisation assurance vieillesse agricole (AVA) finance la retraite proportionnelle des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des aides familiaux et des conjoints collaborateurs. Elle est due par chaque chef d'exploitation pour lui-même et les autres non-salariés agricoles de son exploitation.

Le nombre de cotisants AVA est supérieur au nombre de cotisants à l'assurance vieillesse individuelle (AVI) depuis la création du statut de conjoint collaborateur en 2000. Le nombre de cotisants AVA diminue de 2,2% par rapport à 2002. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise baisse de 1,7%, celui des conjoints collaborateurs de 4,5% et celui des aides familiaux de 8,1%. L'effectif des cotisations sanctions augmente de 0,4%.



La cotisation d'assurance vieillesse individuelle (AVI) est due pour chaque membre majeur non salarié de l'exploitation ou de l'entreprise (conjoint ou aide(s) familial(aux) majeur(s)). Elle finance la retraite forfaitaire.

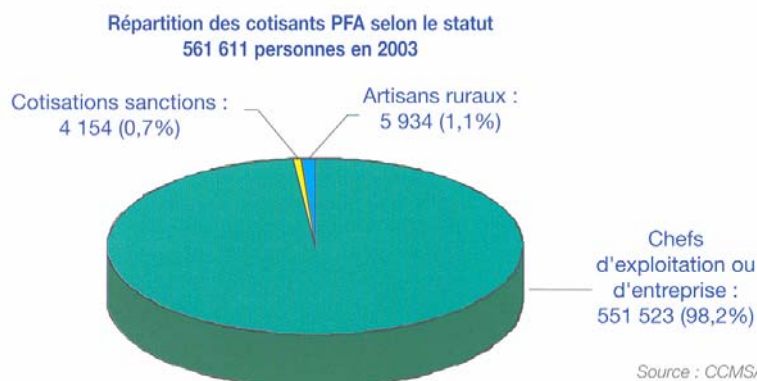
Le nombre de cotisants en assurance vieillesse individuelle est égal à celui des assujettis en 2003. Il s'élève à 608 649, en baisse de 2,4% par rapport à 2002. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 1,5%, celui des conjoints de 7,1%, celui des membres de la famille de 7,8%.



Depuis le 1er janvier 2003, les non-salariés agricoles cotisent pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO). Le nombre de cotisants potentiels s'élève à 536 000 au 1er janvier 2004, dont 386 000 cotisants à l'assiette minimum.

3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 561 000 en 2003

Le nombre de cotisants est identique au nombre d'assujettis dans la branche famille en 2003, soit 561 611. L'effectif est en baisse de 1,7% par rapport à 2002. Par catégorie, l'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 1,7%, celui des artisans ruraux de 3,4%. Le nombre de personnes assujetties aux cotisations sanctions a diminué de 2,2%. Le nombre d'invalides s'élève à 4 276 en 2003 (0,8% des cotisants) contre 4 237 en 2002, en hausse de 0,9%.



B. La population des cotisants salariés agricoles : 689 000 ETP en 2003

Les assurances sociales agricoles (ASA) couvrent les risques maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et veuvage des salariés agricoles et de leur famille.

Le nombre de cotisants actifs salariés s'élève à 688 910 ETP au 1er juillet 2003, en hausse de 1,5% par rapport à 2002.

Le mode de calcul des salariés assurés pour la maladie diffère de celui des actifs non salariés (voir graphique page 4). Le nombre de cotisants actifs salariés assurés en maladie est composé de l'effectif en équivalent temps plein (ETP) sur la base de la durée du travail dans les entreprises à l'exclusion du secteur d'activité "Organismes professionnels agricoles" (OPA) pour lequel l'effectif physique au 1er juillet est pris en compte. D'autre part, pour tenir compte de l'absence pour maladie du personnel non comptabilisé précédemment, un calcul spécifique est effectué à partir du nombre d'indemnités journalières pour la compensation démographique maladie et vieillesse.

II. La population protégée en maladie : 4,1 millions au 1er juillet 2003

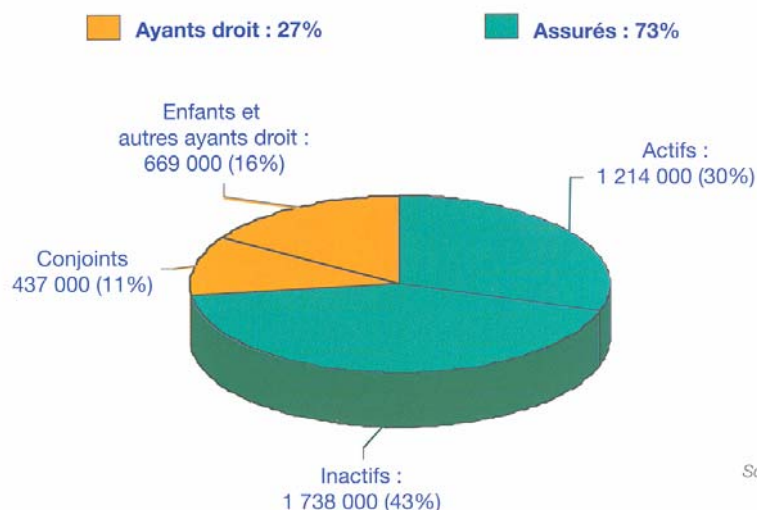
Le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, c'est-à-dire pour lesquelles le régime agricole est susceptible de servir un remboursement au titre d'une prestation maladie, s'élève à 4 057 896 en 2003 (+ 1,7% par rapport à 2002) dont 52% relèvent du régime de l'AMEXA et 48% du régime des ASA.

Les assurés ou ouvriers droit, qui s'élèvent à 2,9 millions de personnes, se répartissent en 1,2 million d'actifs cotisants et 1,7 million d'inactifs (retraités, préretraités et invalides non cotisants). Les ayants droit représentent 1,2 million de personnes, dont 61% d'enfants.

Par cotisant actif, sont dénombrés en moyenne 3,3 personnes protégées : c'est-à-dire que chaque cotisant actif fait bénéficier d'une couverture maladie, outre lui-même, 2,3 autres personnes.

Les cotisants actifs salariés sont exprimés en ETP.

Régime agricole
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
4 057 896 personnes au 1er juillet 2003



Source : CCMSA/Stat.OES

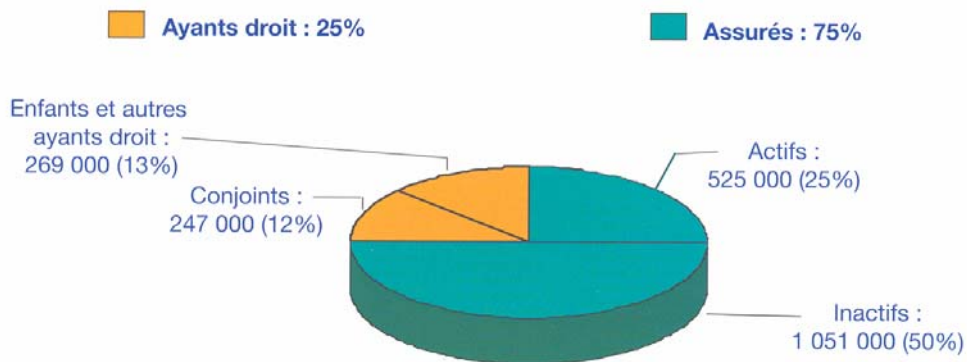
A. Les personnes non salariées protégées en maladie (AMEXA) : 2,1 millions au 1er juillet 2003

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime de l'AMEXA s'élève à 2 092 500 en 2003 (- 2,9% par rapport à 2002), dont 1,6 million d'assurés.

Les assurés inactifs, au nombre de 1,1 million, se répartissent en 976 627 retraités, 65 388 préretraités et chômeurs et 8 808 invalides.

Le nombre de cotisants actifs s'élève à 525 123. Il y a 4 personnes protégées par cotisant actif.

AMEXA
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
2 092 500 personnes au 1er juillet 2003



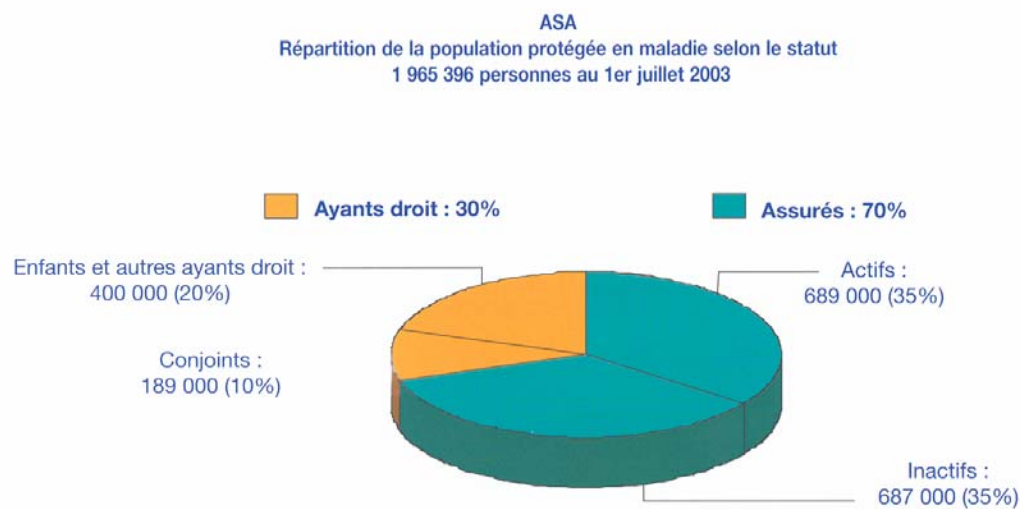
Source : CCMSA/Stat.OES

B. Les personnes salariées protégées en maladie (ASA) : 2 millions au 1er juillet 2003

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des ASA s'élève à 1 965 396 en 2003 (+ 7,1% par rapport à 2002), dont 1,4 million d'assurés.

Les 686 976 assurés inactifs se répartissent en 665 648 retraités et 21 328 invalides.

Le nombre d'assurés actifs ETP s'élève à 688 910. Il y a 2,9 personnes protégées par cotisant actif.



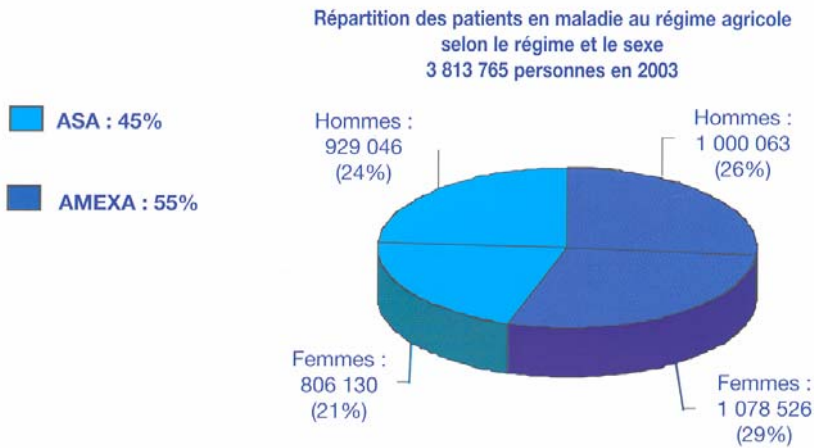
Source : CCMSA/Stat.OES



C. La population des patients au régime agricole : 3,8 millions en 2003

La population des patients recouvre la population ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de maladie ambulatoire ou d'hospitalisation privée au cours de l'année par le régime agricole.

La part des patients s'élève à 94 % parmi la population protégée par le régime agricole : 99,3% en AMEXA et 88,3% en ASA. L'effectif des patients (hors CMU) a baissé de 1,2% entre 2002 et 2003.



Source : CCMSA/Stat.OES

D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) : 141 000 en 2004

Depuis le 1er janvier 2000, la CMU de base protège les personnes qui ne peuvent relever d'un régime professionnel en qualité d'assuré ou d'ayant droit. La CMU remplace l'assurance personnelle.

La CMU complémentaire (CMU-C) permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un remboursement amélioré pour un ensemble défini de biens et de services de santé.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C au régime agricole est de 138 991 en 2004, dont 23% relèvent du régime des non-salariés agricoles et 77% de celui des salariés agricoles.



III. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2003 (hors DOM)

La population des bénéficiaires d'un avantage de vieillesse du régime agricole a diminué de 1% entre 2002 et 2003. L'effectif des retraités anciens non salariés agricoles (AVA) s'élève à 1,9 million de personnes (- 2,6% par rapport à 2002). Celui des pensionnés anciens salariés agricoles (ASA) s'élève à 2,3 millions de personnes (+ 0,4%).

Le régime agricole verse 4,2 millions de retraites dont près de 19% bénéficient à des retraités affiliés à la fois au régime des non-salariés agricoles et au régime des salariés agricoles.

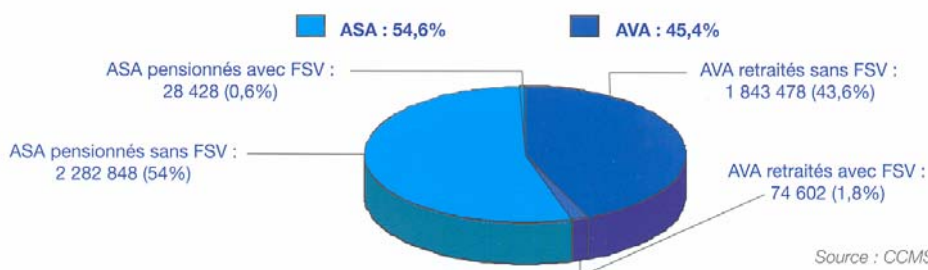
Au régime vieillesse des non-salariés agricoles, il y a 0,38 actif cotisant pour 1 retraité de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2003.

Au régime vieillesse des salariés agricoles, il y a 0,48 actif cotisant pour 1 pensionné de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2003.

L'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont le montant est forfaitaire, est versée sous conditions de ressources en complément d'un avantage de vieillesse. L'évolution du nombre des bénéficiaires est un indicateur pertinent de la faiblesse des retraites et de la précarité des montants. Le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du FSV est régulièrement en recul : - 25,4% chez les non-salariés en métropole, - 6,3% chez les salariés entre 2002 et 2003, signe que le montant global des revenus des retraités augmente.

Le nombre de retraités AVA des DOM reste indéterminé.

Répartition AVA-ASA des bénéficiaires vieillesse au régime agricole (Métropole)
4 229 356 bénéficiaires en 2003



L'ouverture du droit à une pension de vieillesse est conditionnée, pour les non-salariés agricoles, au versement d'une cotisation pour une durée d'activité minimum d'un an. Cette ouverture de droit est effectuée pour les salariés agricoles dès lors que le versement de cotisations permet de valider au minimum un trimestre.



Parmi les bénéficiaires d'une pension de vieillesse agricole, 1,7 million d'entre eux peut percevoir des prestations maladie de la MSA (voir graphiques pages 9, 10, 11). Les autres dépendent d'un autre régime de protection sociale pour leur couverture maladie.

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis 2003 de la retraite complémentaire obligatoire (RCO). Le régime RCO compte 438 441 bénéficiaires au 31 décembre 2003 dont 437 044 bénéficiaires de droits personnels gratuits, 148 bénéficiaires de droits personnels cotisés et 21 personnes bénéficiaires au titre de la réversion.

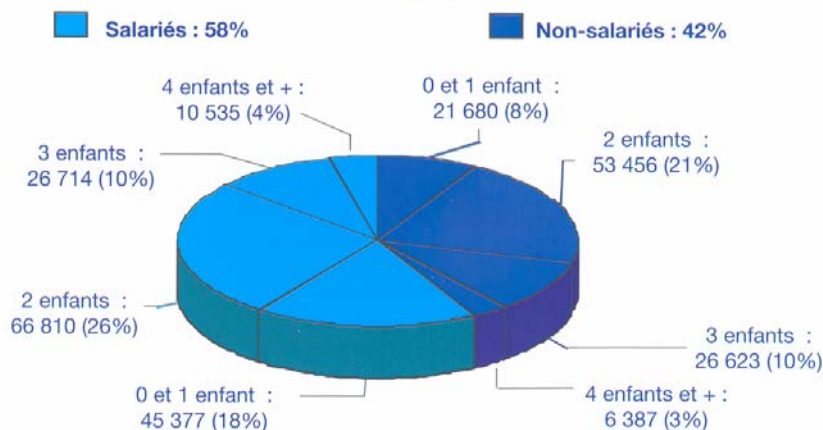
IV. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI

A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 257 000 familles et 533 000 enfants en 2003

Le nombre de familles du régime agricole bénéficiaires d'au moins une prestation familiale en 2003 (ALF incluse, hors AAH), sans double compte, s'élève à 257 582 (- 1% par rapport à 2002). Ces familles totalisent 532 660 enfants (- 1,7%).

Le régime des non-salariés gère 108 146 familles (- 3,7% par rapport à 2002) et 234 652 enfants (- 3,6%). Le régime des salariés gère 149 436 familles et 298 102 enfants (respectivement + 1% et + 0,5% par rapport à 2002).

Répartition des familles bénéficiaires de prestations familiales (ALF incluse, hors AAH) selon la taille de la famille au régime agricole
257 582 en 2003



Source : CCMSA/Stat.OES



Les prestations familiales peuvent se classer en trois catégories : les prestations liées à l'entretien des enfants, les prestations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant et les prestations servies pour des situations particulières des enfants ou des parents.

- **Allocations liées à l'entretien des enfants** : allocations familiales (AF), allocation de rentrée scolaire (ARS), complément familial (CF), prestations conventionnelles (PCO).
- **Allocations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant** : allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AA), allocation parentale d'éducation (APE), allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA).
- **Allocations liées à des situations particulières des enfants ou des parents** : allocation d'éducation spéciale (AES), allocation de présence parentale (APP), allocation de parent isolé (API), allocation de soutien familial (ASF).

L'allocation logement à caractère familial (ALF) a la particularité de pouvoir être associée aux prestations familiales et/ou aux aides au logement.

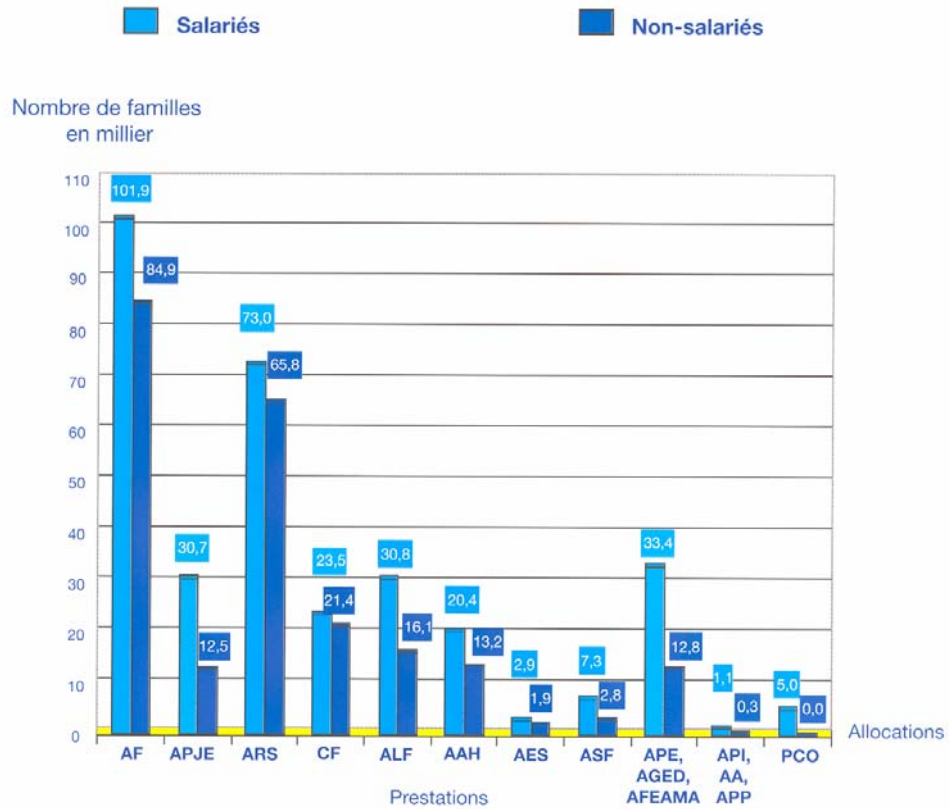
L'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'est pas une prestation familiale, bien qu'elle soit versée comme telle par les MSA.

Elle est attribuée à 33 596 personnes au régime agricole en 2003 (- 2,2% par rapport à 2002), dont 13 212 pour le régime des non-salariés (- 9,4%) et 20 384 pour le régime des salariés (+ 3,1%).

Une famille peut bénéficier de plusieurs types de prestations familiales. Le nombre de prestations versées, toutes prestations confondues, s'élève à 642 000 au 31 décembre 2003, 271 000 pour les non-salariés et 371 000 pour les salariés.

Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales, non soumises à condition de ressources, qui bénéficient au plus grand nombre de familles. Elles sont servies à 84 943 familles du régime des non-salariés et à 101 870 familles du régime des salariés au 31 décembre 2003.

Répartition du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales et AAH par type de prestation au régime agricole en 2003



Source : CCMSA/Stat.OES

Le congé paternité est entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Pour l'année 2004, 17 271 bénéficiaires ont perçu des indemnités journalières à ce titre au régime agricole, dont 3 504 pères (20%) relevant du régime des non-salarisés et 13 767 pères (80%) affiliés au régime des salariés agricoles.



Depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) se substitue progressivement aux allocations liées à la garde d'enfants (APE, AGED, AFEAMA), l'allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation d'adoption (AA).

Au 30 juin 2004, 72 704 familles sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants, soit au titre de la PAJE, soit au titre des allocations toujours en vigueur au 1er janvier 2004. A la fin du premier semestre, 15 801 familles bénéficient de la PAJE au régime agricole, dont 24% pour le régime des non-salariés et 76% pour le régime des salariés.

Nombre de familles bénéficiaires de prestations liées à la naissance,
l'accueil et la garde d'enfants : 72 704 au 30 juin 2004

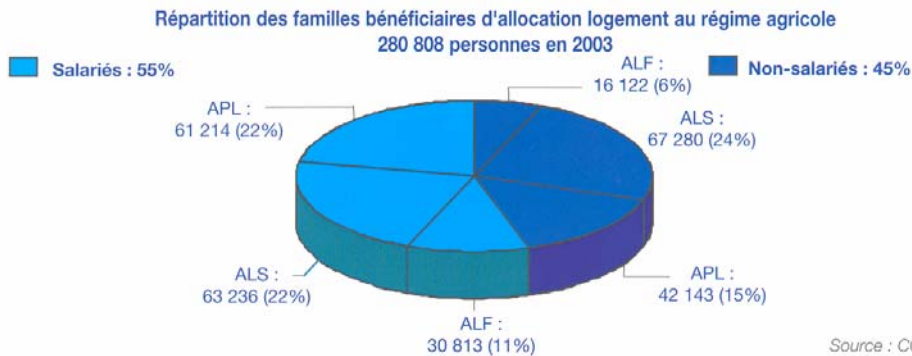
Salariés : 52 073 Non-salariés : 20 631



Source : CCMSA/Stat.OES

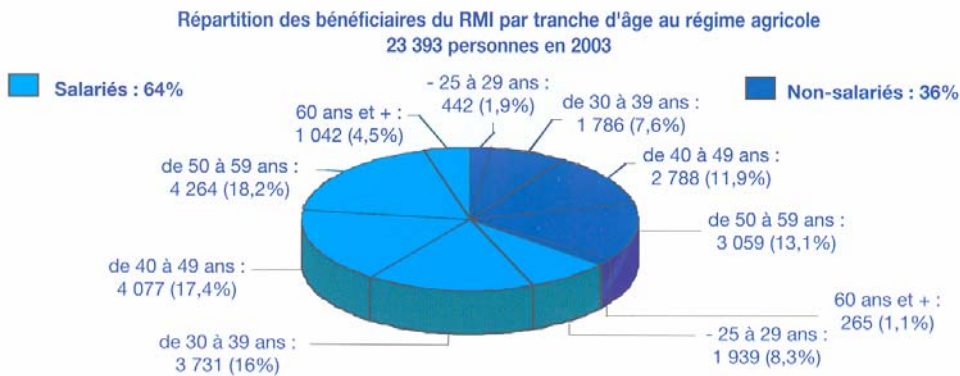
B. Les bénéficiaires de prestations logement : 281 000 familles en 2003

Le nombre de familles bénéficiaires d'allocation logement s'élève à 280 808 en 2003 au régime agricole (- 2% par rapport à 2002) dont 125 545 pour les non-salariés (- 4,1%) et 155 263 pour les salariés (- 0,3%).



C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 23 400 en 2003

Le nombre d'allocataires du RMI, pour lesquels la MSA assure le versement des prestations (prime incluse), s'élève à 23 393 en 2003, en augmentation de 9,7% par rapport à 2002. Le nombre d'allocataires du RMI au régime des non-salariés atteint 8 340 (+ 18,3%), celui du régime des salariés atteint 15 053 (+ 5,5%).



V. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés

A. Les salariés agricoles

La couverture du risque contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles concerne tous les salariés agricoles hormis ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui bénéficient d'un régime particulier. Le nombre de personnes protégées contre les accidents du travail s'élève à 1 277 000* en 2003 (élèves inclus). Il a été déclaré 91 156 accidents en 2003.

B. Les non-salariés agricoles

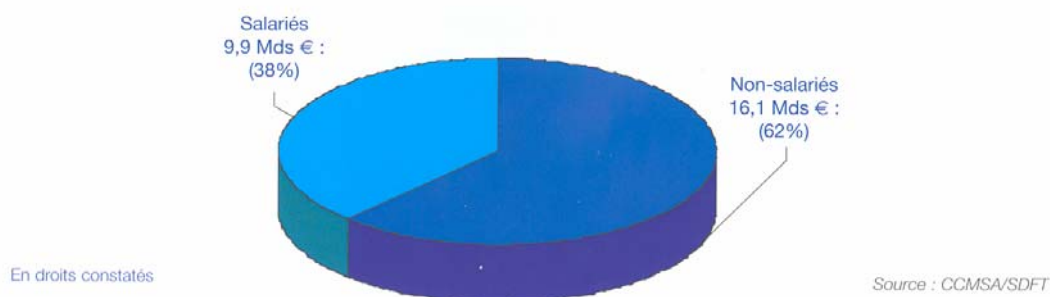
Les non-salariés agricoles bénéficient depuis le 1er avril 2002 d'une couverture sociale obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA).

Le nombre de personnes couvertes s'élève à 641 918 au titre de 2003, tous gestionnaires confondus, auquel s'ajoutent les enfants sous certaines conditions. Il a été déclaré 41 054 accidents au titre de 2003.

VI. Les prestations du régime agricole : 26 milliards d'euros au titre de 2004

Les prestations versées par le régime agricole pour l'ensemble des risques ont augmenté de 3,2% par rapport à 2003. L'évolution relative au régime des non-salariés agricoles est de + 2,9%, celle des salariés est de + 3,6%.

Répartition des prestations par régime
26 milliards d'euros au titre de 2004
Métropole + DOM



* Source différente de l'année 2002

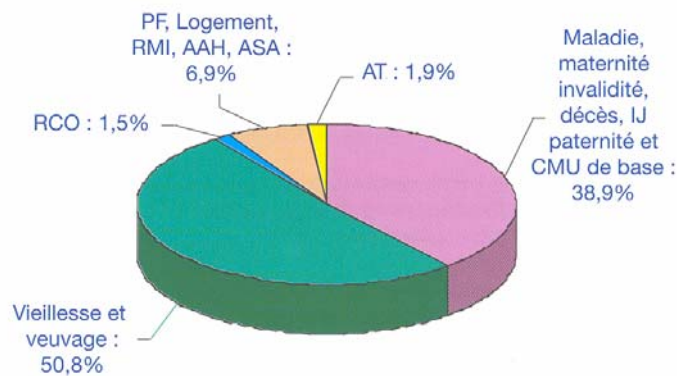


Plus de la moitié (50,8%) des prestations versées par le régime agricole en 2004 concerne le poste vieillesse et veuvage.

Le montant général des prestations maladie, maternité, invalidité, décès, des indemnités journalières liées au congé paternité et de la CMU de base s'élève à 10,1 milliards d'euros au titre de 2004. Ce montant inclut la dotation globale hospitalière de 3,7 milliards d'euros. L'évolution du poste maladie est de + 5,9% entre 2003 et 2004.

Les prestations versées au titre des PF, logement, RMI, AAH et l'allocation spécifique d'attente (ASA) s'élèvent à 1,8 milliard d'euros.

Répartition des prestations par risque au régime agricole
26 milliards d'euros au titre de 2004
Métropole + DOM



En droits constatés.

Source : CCMSA/SDFT

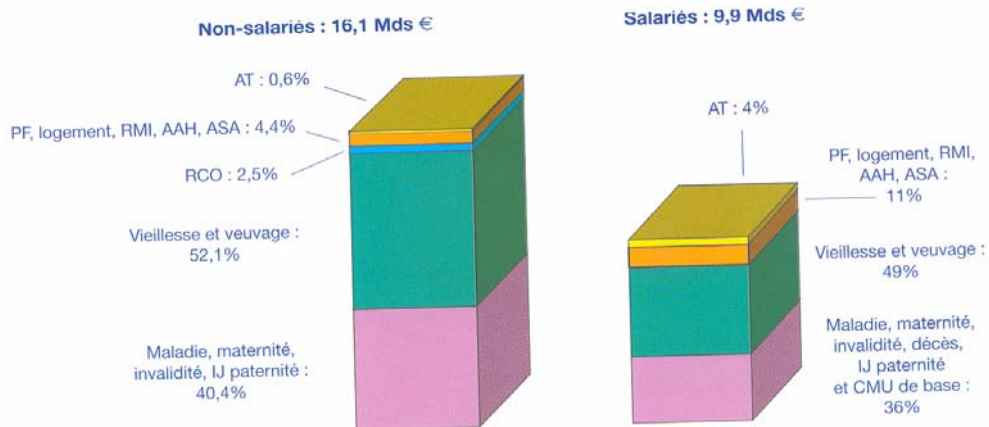
■ Les évolutions par risque pour le régime des NSA sont :

- - 0,4% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 35,5 pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO),
- + 6,2% au titre de la maladie, maternité, invalidité et indemnités journalières liées au congé paternité,
- - 2,5% pour le poste PF,
- + 25% pour les prestations relatives aux accidents du travail par rapport à 2003.

■ Les évolutions par risque pour le régime des SA sont :

- + 2,9% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 5,4% au titre de la maladie, maternité, invalidité, décès, IJ liées au congé paternité et CMU de base,
- + 1,8% pour le poste PF,
- + 0,2% pour les prestations relatives aux accidents du travail par rapport à 2003.

Structure des prestations par régime et par risque
26 milliards d'euros au titre de 2004
Métropole + DOM



Source : CCMSA/SDFT

En droits constatés

Les prestations de la CMU-complémentaire représentent un montant global de 36,4 millions d'euros en 2004, en augmentation de 3,3% par rapport à 2003.

VII. Les cotisations et les contributions sociales agricoles

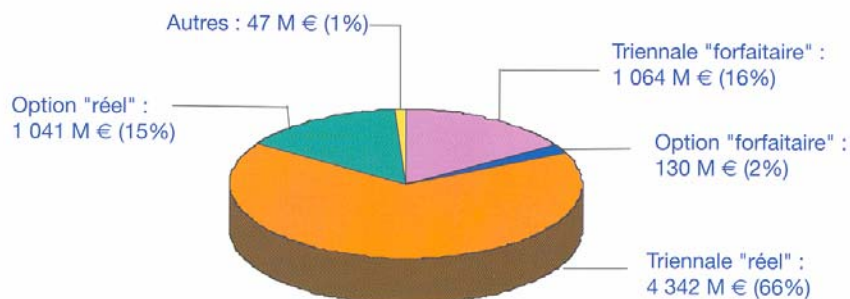
Les cotisations sont déterminées à partir d'assiettes, celle du revenu professionnel agricole pour les non-salariés et celle de la masse salariale pour les salariés.

A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,6 milliards d'euros en 2003

Dans la branche PFA, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'assiette sociale PFA reflète le niveau de l'assiette brute "revenu professionnel" des non-salariés agricoles.

L'assiette "revenu professionnel" PFA est restée stable entre 2002 et 2003. La part de l'assiette "revenu professionnel" au réel s'est accrue de 1,5%.

Répartition de l'assiette "revenu professionnel" PFA selon le statut
Assiette : 6,6 milliards d'euros en 2003



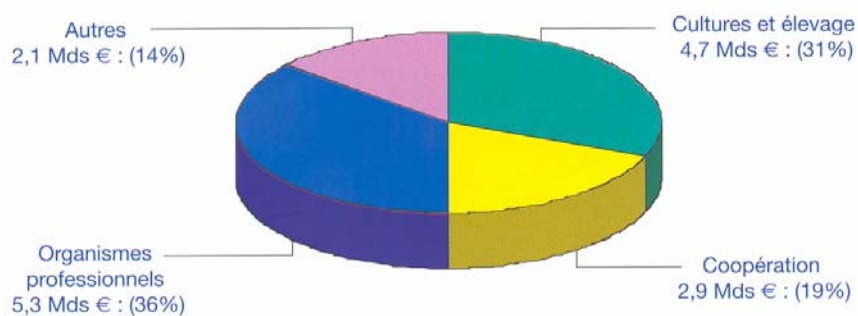
Source : CCMSA/Stat.OES

B. La masse salariale des salariés agricoles : 15 milliards d'euros en 2003

Les cotisations des assurances sociales agricoles (ASA), maladie, vieillesse et veuvage, sont assises sur les salaires. La cotisation de prestations familiales, également assise sur les salaires, peut l'être sur une assiette forfaitaire dans certains cas. Elle est due uniquement par l'employeur.

La masse salariale a augmenté de 1,9% entre 2002 et 2003.

Répartition de la masse salariale selon le secteur d'activité
15 milliards d'euros en 2003



Source : CCMSA/Stat.OES



C. Les cotisations du régime agricole

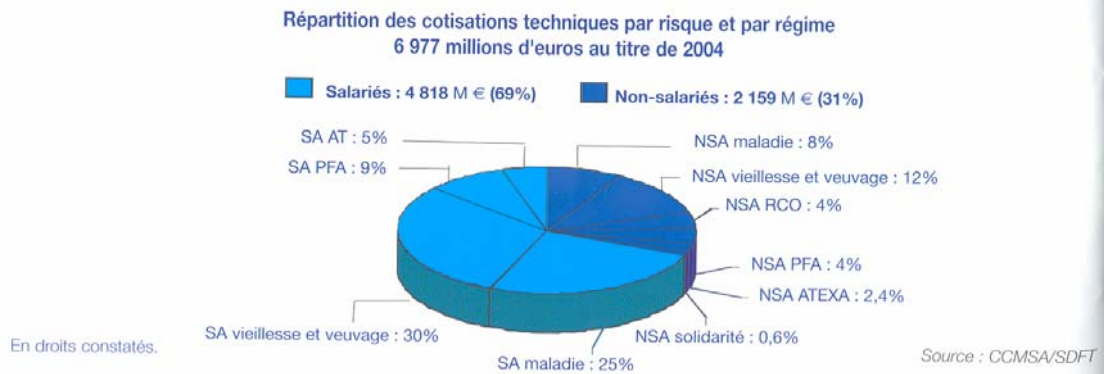
1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,1 milliards d'euros en 2004

L'ensemble des cotisations a augmenté de 1,3% par rapport à 2003. Le montant des cotisations techniques et complémentaires s'élève à 2 579 millions d'euros pour les non-salariés agricoles en 2004 (- 0,7%) et à 5 474 millions d'euros pour les salariés (+ 2,3%).



2. Les cotisations techniques : 7 milliards d'euros en 2004

Les cotisations techniques représentent 86,6% de l'ensemble des cotisations en 2004 (+ 1,5% par rapport à 2003). Elles s'élèvent à 2 159 millions d'euros pour les non-salariés (- 0,8%) et 4 818 millions d'euros pour les salariés (+ 2,5%).





D. Les contributions sociales du régime agricole

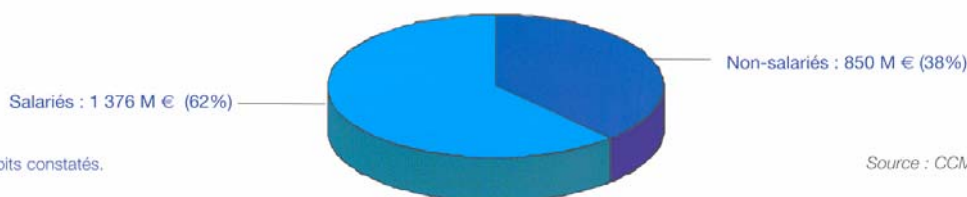
1. La CSG : 2,2 milliards d'euros en 2004

La contribution sociale généralisée (CSG) existe depuis 1991. Elle est destinée au financement des régimes obligatoires d'assurance maladie.

Le taux de la CSG est de 7,5% sur les revenus du travail et 6,2% sur les revenus de remplacement en 2004.

Les montants de la CSG s'élèvent à 2 226 millions d'euros au titre de 2004, en hausse de 3,2% par rapport à 2003. Les montants de la CSG émis auprès des non-salariés s'élèvent à 850 millions d'euros, ceux des salariés à 1 376 millions d'euros.

Structure des montants de CSG au régime agricole
2 226 millions d'euros au titre de 2004



En droits constatés.

Source : CCMSA/SDFT

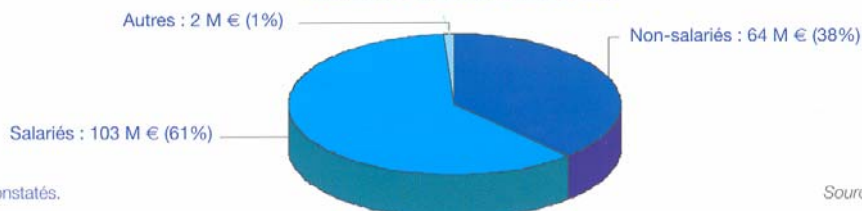
2. La CRDS : 169 millions d'euros en 2004

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) existe depuis 1996. Le produit de cette contribution est versé à l'ACOSS pour être affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5% depuis 1996.

Les montants de la CRDS s'élèvent à 167 millions d'euros au titre de 2004, en hausse de 5,2% par rapport à 2003. Les montants de la CRDS des non-salariés s'élèvent à 64 millions d'euros, ceux des salariés à 103 millions d'euros.

Structure des montants de CRDS au régime agricole
169 millions d'euros au titre de 2004



En droits constatés.

Source : CCMSA/SDFT

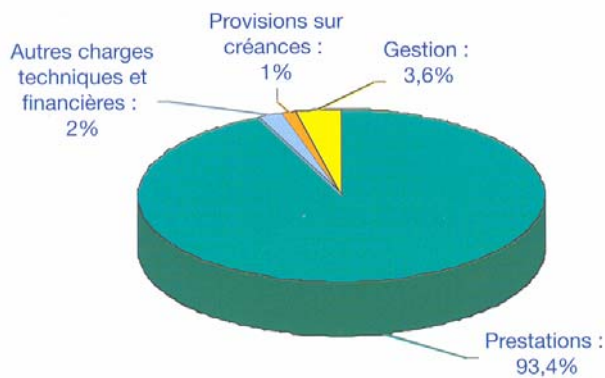
VIII. Les budgets des régimes agricoles

A. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 16,9 milliards d'euros en 2004

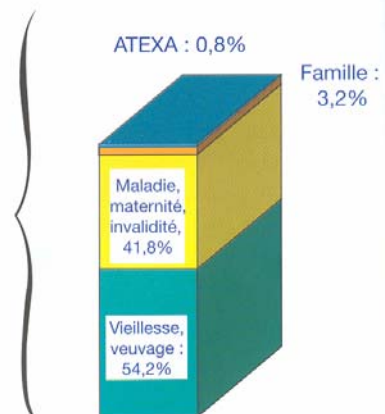
Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élevèrent à 16,9 milliards d'euros en 2004 (+ 1,6% par rapport à 2003).

Les prestations s'élevèrent à 15,8 milliards d'euros (+ 1,3% par rapport à 2003). La branche vieillesse et veuvage s'éleva à 8,5 milliards d'euros (- 0,5% par rapport à 2003). La branche maladie maternité invalidité s'éleva à 6,6 milliards d'euros (+ 3,5% par rapport à 2003).

Répartition des charges par nature du régime des non-salariés agricoles :
16,9 milliards d'euros en 2004



Répartition des prestations par branche
15,8 milliards d'euros en 2004



En droits constatés.

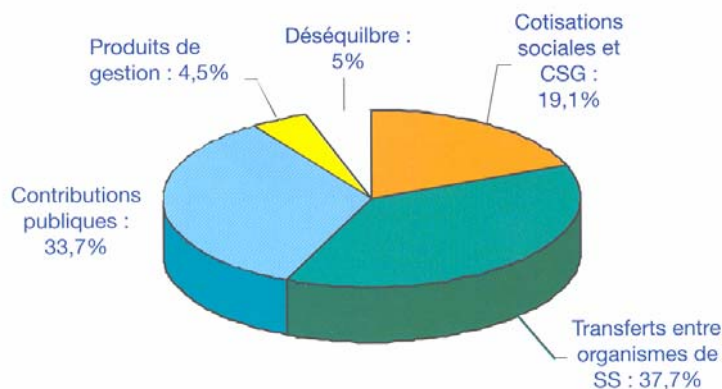
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 16 milliards d'euros, soit un déficit de 900 millions d'euros en 2004.

Le budget du régime des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 900 millions d'euros, représentant 5% du budget. Le déficit s'explique par l'absence de la subvention de l'état et par un moindre rendement de la taxe tabac par rapport à la prévision de la loi de finances initiale.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 19,1% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,4 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,7 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (5,7 milliards d'euros), dont 4,7 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et des produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles :
16 milliards d'euros en 2004 et 0,9 milliard de déséquilibre



En droits constatés.

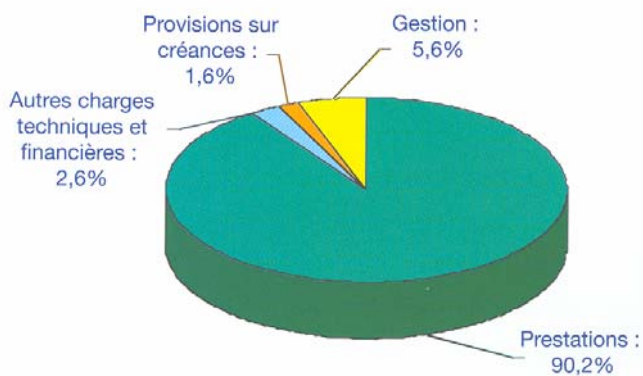
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

C. Les charges du régime des salariés agricoles : 10,9 milliards d'euros en 2004

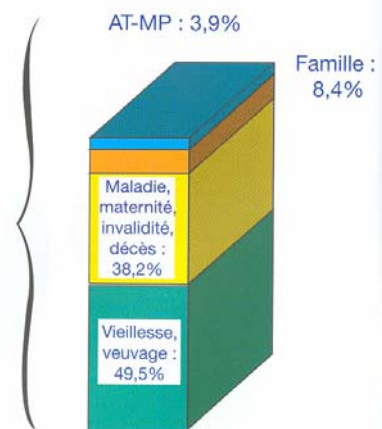
Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 10,9 milliards d'euros en 2004 (+ 2,9% par rapport à 2003).

Les prestations atteignent 9,8 milliards d'euros (+ 3% par rapport à 2003). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 4,9 milliards d'euros (+ 2,2% par rapport à 2003). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 3,7 milliards d'euros (+ 4% par rapport à 2003).

Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles :
10,9 milliards d'euros en 2004



Répartition des prestations par branche
9,8 milliards d'euros en 2004



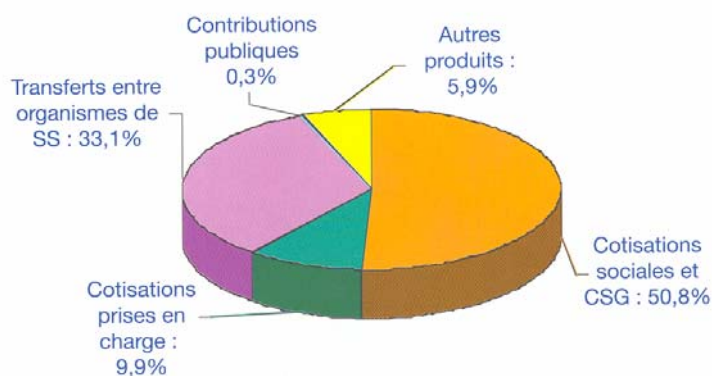
En droits constatés.

Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

D. Les produits du régime des salariés agricoles : 10,9 milliards d'euros en 2004

Le financement professionnel constitue 50,8% des produits du régime des salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (3,6 milliards d'euros), dont la compensation démographique (2,4 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'État (1,1 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles :
10,9 milliards d'euros en 2004



En droits constatés.

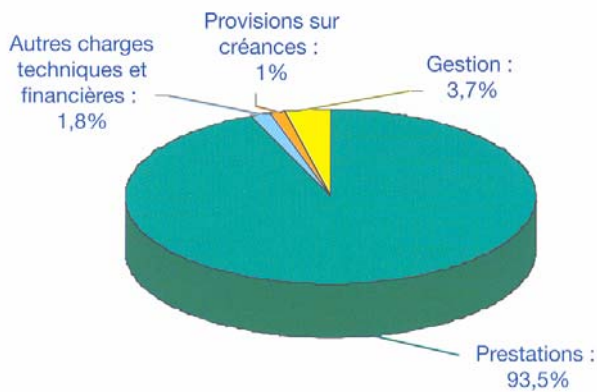
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

E. Les charges du régime des non-salariés agricoles : 16,8 milliards d'euros en 2005

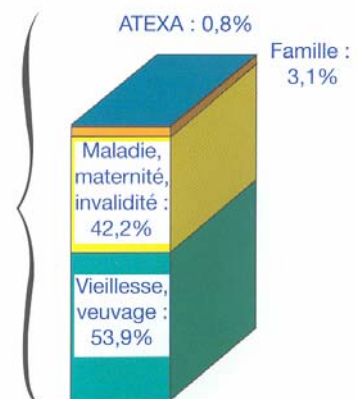
Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 16,8 milliards d'euros en 2005 (- 0,2% par rapport à 2004).

Les prestations s'élèvent à 15,7 milliards d'euros (-0,1% par rapport à 2004). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 8,5 milliards d'euros (- 0,5% par rapport à 2004). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,6 milliards d'euros (+ 0,7% par rapport à 2004).

Répartition des charges par nature du régime des non-salariés agricoles :
16,8 milliards d'euros en 2005



Répartition des prestations par branche
15,7 milliards d'euros en 2005



En droits constatés.

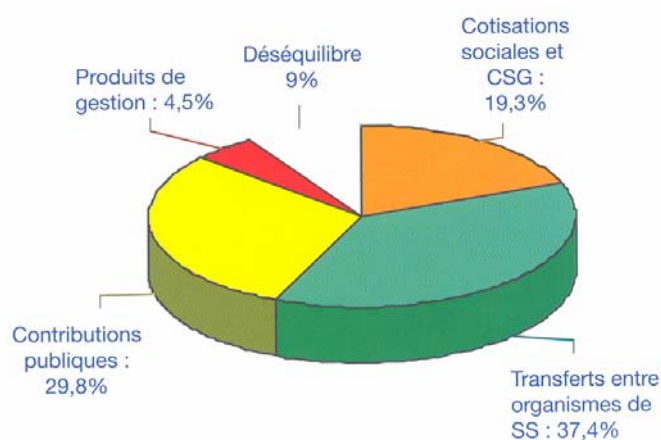
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

F. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,3 milliards d'euros en 2005, soit un déficit de 1,5 milliard d'euros.

Le budget des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 1,5 milliard d'euros, soit 9% du budget. Le déficit s'explique par l'absence de contribution sociale de solidarité des sociétés et de la subvention de l'état.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 19,3% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,3 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,7 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (5 milliards d'euros), dont 4,8 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et des produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles :
15,3 milliards d'euros en 2005, et 1,5 milliard de déséquilibre



En droits constatés.

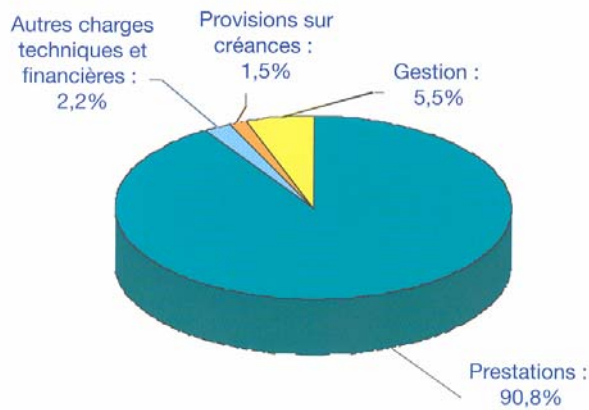
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004

G. Les charges du régime des salariés agricoles : 11 milliards d'euros en 2005

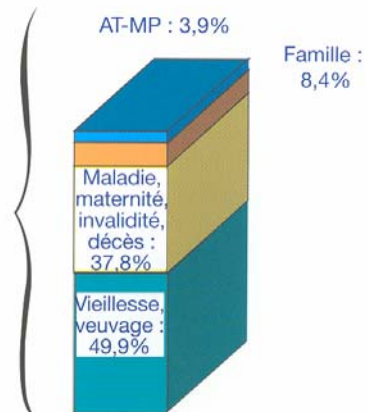
Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 11 milliards d'euros en 2005 (+ 2% par rapport à 2004).

Les prestations atteignent 10 milliards d'euros (+ 2,7% par rapport à 2004). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 5 milliards d'euros (+ 3,3% par rapport à 2004). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 3,8 milliards d'euros (+ 1,7% par rapport à 2004).

Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles :
11 milliards d'euros en 2005



Répartition des prestations par branche
10 milliards d'euros en 2005



En droits constatés.

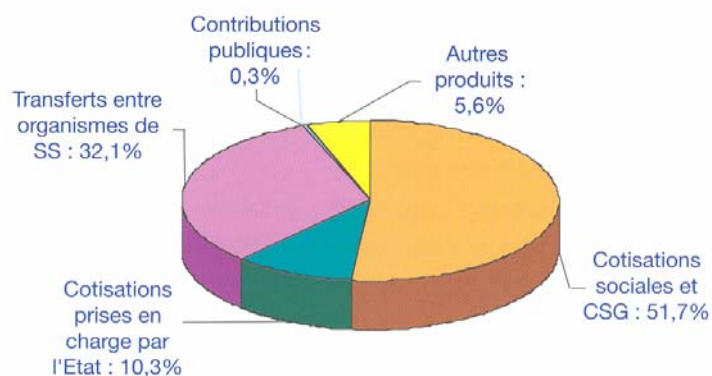
Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004



H. Les produits du régime des salariés agricoles : 11 milliards d'euros en 2005

Le financement professionnel constitue 51,7% des produits du régime des salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (3,6 milliards d'euros), dont la compensation démographique (2,3 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (1,2 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles :
11 milliards d'euros en 2005



En droits constatés.

Source : Calculs CCMSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2004



AA :	Allocation d'adoption.
AAH :	Allocation aux adultes handicapés.
ACOSS :	Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
AES :	Allocation d'éducation spéciale.
AF :	Allocations familiales.
AFEAMA :	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
AGED :	Allocation de garde d'enfant à domicile.
ALF :	Allocation de logement à caractère familial.
ALS :	Allocation de logement à caractère social.
AMEXA :	Assurance maladie des exploitants agricoles.
APE :	Allocation parentale d'éducation.
API :	Allocation de parent isolé.
APJE :	Allocation pour le jeune enfant.
APL :	Aide personnalisée au logement.
APP :	Allocation de présence parentale.
ARS :	Allocation de rentrée scolaire.
ASA :	Allocation spécifique d'attente.
ASA :	Assurances sociales agricoles.
ASF :	Allocation de soutien familial.
AT-MP :	Accidents du travail et maladies professionnelles.
ATEXA :	Accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.
AVA :	Assurance vieillesse agricole.
AVI :	Assurance vieillesse individuelle.
CADES :	Caisse d'amortissement de la dette sociale.
CF :	Complément familial.
CMRA :	Caisse mutuelle de réassurance agricole.

Sigles cités

CMU :	Couverture maladie universelle.
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire.
CNAF :	Caisse nationale des allocations familiales.
CRDS :	Contribution pour le remboursement de la dette sociale.
CSG :	Contribution sociale généralisée.
C3S :	Contribution sociale de solidarité des sociétés.
ETP :	Equivalent temps plein.
FSI :	Fonds de solidarité invalidité.
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse.
GAMEX :	Groupement des assureurs maladie pour les exploitants agricoles.
IJ :	Indemnité journalière.
LFI :	Loi de finances initiale.
NSA :	Non-salariés agricoles.
OPA :	Organismes professionnels agricoles.
PAB :	Allocation de base.
PAJE :	Prestation accueil du jeune enfant.
PCA :	Complément de libre choix d'activité.
PCG :	Complément de libre choix du mode de garde.
PCO :	Prestations conventionnelles.
PFA :	Prestations familiales agricoles.
PPN :	Prime à la naissance ou à l'adoption.
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire.
RMI :	Revenu minimum d'insertion.
SA :	Salariés agricoles.
SS :	Sécurité sociale.